

	Département de la Nièvre Communauté de Communes Cœur de Loire Extrait du Registre des Délibérations
---	---

Séance plénière du **25 juin 2026**,

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-cinq** du mois de **juin** à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 19 juin 2026 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des fêtes de Pouilly sur Loire, sous la présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : Mme ROUSSEL Françoise - Mme TIXIER-MAUDRY Sandra - M. Patrick RAPEAU - M. TISSIER Christophe – Mme FOURNO Frédérique - M. Yannis BONNET – Mme LEROY Martine – M. CASSERA Frédéric - M. Patrick PONSONNAILLE – M. Bruno HERNANDO – Mme Christel SOULOY - M. Christophe GUIGNEMENT - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Christine GUIBLIN - M. Raymond VANDARD - Mme Marie-Christine COUSIN – M. MURAT Sébastien – Mme Béatrice LAMOUREUX - M. Gervais MARS - M. Bernard GILOT – Mme Anne-Marie CHENE - M. Patrick BONDEUX - Mme Corinne SERRE - M. Pascal KNOPP - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Manuel MICHEL - Mme Stéphanie CHAPUIS – Mme Isabelle RAMEAU – M. Nicolas VANNIER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Raphael PLANTIER - M. Mickael SAMSON - M. Christian ETIENNE - M. Yves RAVET - M. Sylvain COINTAT

Membres excusés : M. CASTILLE Eric - M. CHAUVEAU Benoit - Mme Anne-Marie COQUERY - M. Anthony GUIMARD - Mme Caroline FREGEAL - M. Hicham BOUJILAT - M. Michel VENEAU - M. Marc MALEZIEUX-DEHON

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Eric DAGONNEAU en remplacement de M. Thierry BEAUVAIS

Membres ayant donné pouvoir : M. Bertrand FLANDIN à M. Christophe TISSIER
Mme BAROCHE-LAFFRAT Josiane à M. Christophe GUIGNEMENT
M. Xavier COLONEL à M. Yannis BONNET
M. Denis REBY à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Isabelle DENIS à Mme Frédérique FOURNO
Mme Agathe PERNOLLET à M. Sébastien MURAT
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP
M. Eric DELLAMAGGIORE à Mme Béatrice LAMOUREUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 53.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme TIXIER-MAUDRY** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

Affectation des résultats 2025

Lors du vote du Compte Financier Unique 'CFU', l'assemblée délibérante doit procéder à l'affectation du résultat.

Lorsque le résultat global et celui de la section d'investissement sont positifs, il est possible de se dispenser de proposer au vote une délibération d'affectation des résultats. Dans ce cas, les résultats de chaque section sont reportés automatiquement : Au R002 pour l'excédent de fonctionnement et, au R001 pour l'excédent d'Investissement.

Pour 2025, le budget **Mobilité**, le budget **Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations** et le Budget **Prévention, collecte et traitement des déchets** ont un besoin de financement.

▪ Budget Mobilité

Le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	22 932,15 €
- Un excédent d'investissement de :	264 114,90 €
- Un solde des restes à réaliser de :	- 270 310,00 €
- Soit, <u>un besoin de financement de</u> :	- 6 195,10 €

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable de la commission optimisation des ressources et du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter les résultats de ce budget comme suit :	
- Excédent d'investissement reporté (001) :	264 114,90 €
- Affectation en réserves pour couvrir le besoin d'investissement (1068) :	6 195,10 €
- Excédent de fonctionnement reporté (002) :	16 737,05 €

▪ Budget Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations 'GÉMAPI'

Le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	375 778,47 €
- Un déficit d'investissement de :	- 119 544,97 €
- Un solde des restes à réaliser de :	- 86 497,20 €
- Soit, <u>un besoin de financement de</u> :	- 206 042,17 €

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable de la commission optimisation des ressources et du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter les résultats de ce budget comme suit :	
- Déficit d'investissement reporté (001) :	- 119 544,97 €
- Affectation en réserves pour couvrir le besoin d'investissement (1068) :	206 042,17 €
- Excédent de fonctionnement reporté (002) :	169 736,30 €

▪ Budget Prévention, collecte et traitement des déchets

Le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	1 863 836,78 €
- Un déficit d'investissement de :	- 318 613,29 €
- Un solde des restes à réaliser de :	- 309 868,50 €
- Soit, <u>un besoin de financement</u> de :	- 628 481,79 €

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable de la commission optimisation des ressources et du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter les résultats de ce budget comme suit :	
- Déficit d'investissement reporté (001) :	- 318 613,29 €
- Affectation en réserves pour couvrir le besoin d'investissement (1068) :	628 481,79 €
- Excédent de fonctionnement reporté (002) :	1 235 354,99 €

Nombre de conseillers : 53
Présents : 37
Pouvoirs : 8
Votants : 45
Pour : 45
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

Mme Sandra TIXIER-MAUDRY,
secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 058-200067916-20260625-2026_25_06_05-DE

